

# Agir pour le **Logement d'Abord**



## Soutenir le réseau **AIVS®**

La Fapil est convaincue de la nécessité de développer toujours plus l'offre sociale dans le parc privé. Souvent bien situé et immédiatement disponible, ce dernier constitue une réponse efficace pour le logement des personnes précaires.

**Afin de garantir leurs compétences et leurs savoir-faire, la Fapil délivre aux Agences Immobilières à Vocation Sociale (AIVS®) un label annuel en fonction de critères objectifs.**

De plus, pour faciliter leurs actions au quotidien, la Fapil :

- contribue à la mise en place de dispositifs publics en faveur du parc privé à vocation sociale ;
- développe des contrats-cadres et des partenariats techniques qui bénéficient à chacune des AIVS® : sécurisation des risques locatifs, garantie financière, etc. ;
- propose des cycles de formations adaptés aux professionnels de l'immobilier social via son centre de formation agréé ;
- renforce les compétences des agences et la cohérence des pratiques professionnelles avec la démarche d'autoévaluation ADEL\* ;
- accompagne la création de nouvelles AIVS® sur les territoires en veillant à la pertinence et à la qualité de chaque projet.

\*Animation d'une Démarche pour l'Évolution du Label



➤ Les Agences Immobilières à vocation Sociale (AIVS®) sont des agences immobilières associatives qui assurent une mission d'intermédiaire entre le locataire et le propriétaire, garantissant ainsi un accompagnement individualisé de chacun, dans toutes les étapes de la location.



Le parc privé est un réel levier pour développer une offre locative accessible et de qualité, complémentaire au parc social. En mobilisant des logements majoritairement auprès de propriétaires privés et en les louant directement à des ménages en situation de précarité, **notre réseau d'AIVS® s'inscrit pleinement dans les principes du Logement d'Abord. En effet, nous sommes convaincus que le logement doit être un point de départ, un support pour l'insertion.**

C'est pour cela que nous proposons une gestion locative adaptée et de proximité, ainsi qu'un accompagnement social mobilisé en fonction des besoins exprimés par le ménage.

Les AIVS® sont des professionnelles de la location solidaire : elles sont agréées par l'État au titre de leur mission sociale et répondent à l'ensemble des obligations légales liées au métier d'agent immobilier.

Le soutien des collectivités publiques est nécessaire aussi bien pour le financement de leurs missions que pour développer des aides à destination des propriétaires privés pour rendre plus incitatif la location solidaire.



6, avenue du Professeur  
André Lemierre  
75020 Paris  
contact@fapil.fr  
www.fapil.fr



@Fapil



Avec le soutien : du Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ; du Ministère des Solidarités et de la Santé ; de la Caisse de garantie du logement locatif social ; de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et de la Fondation Abbé Pierre.

Conception, infographie et réalisation : pascalridel.com – Photographie: ©James Keogh

## Le réseau des Agences Immobilières à Vocation Sociale

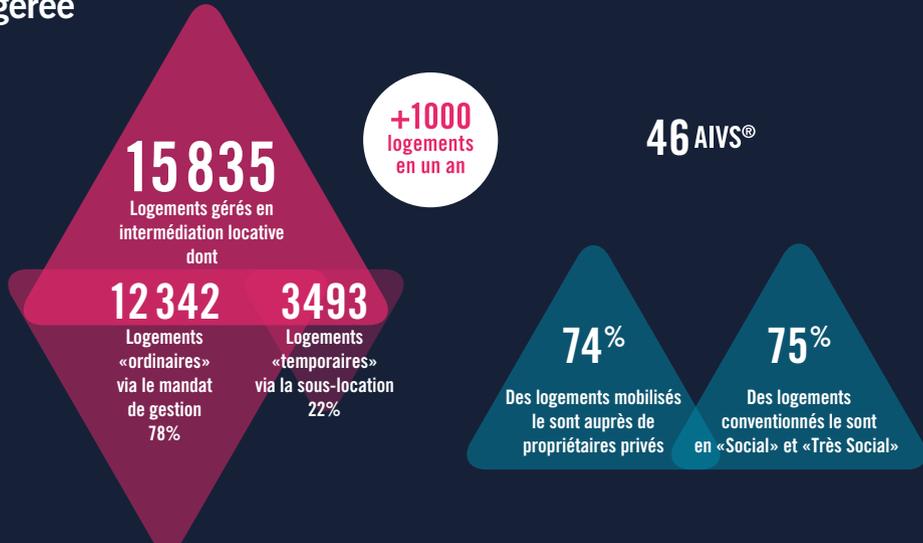
Développer le parc privé pour les personnes en situation de précarité

Édition 2020

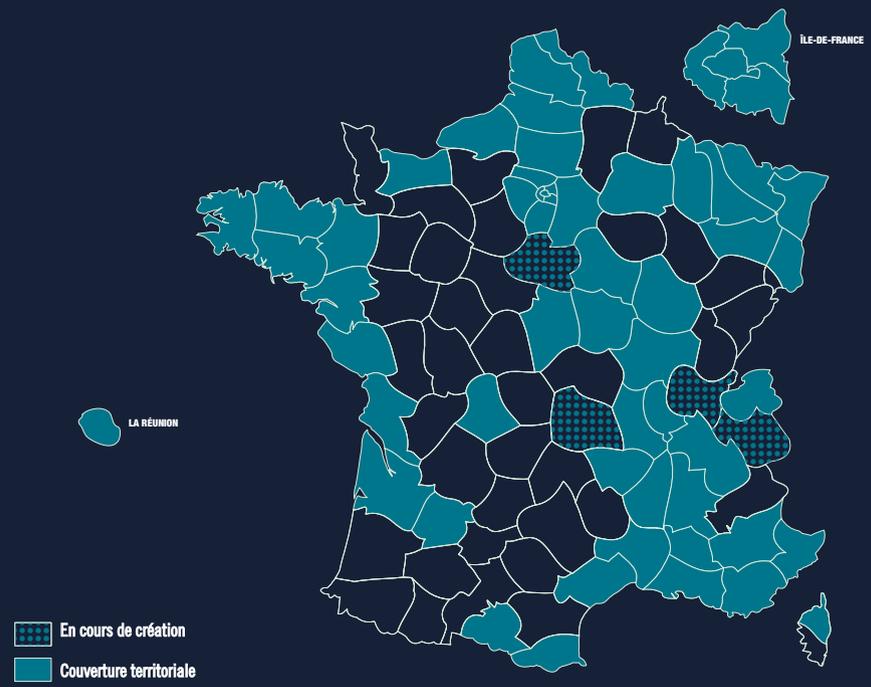


# Gérer des logements accessibles pour les personnes en difficulté

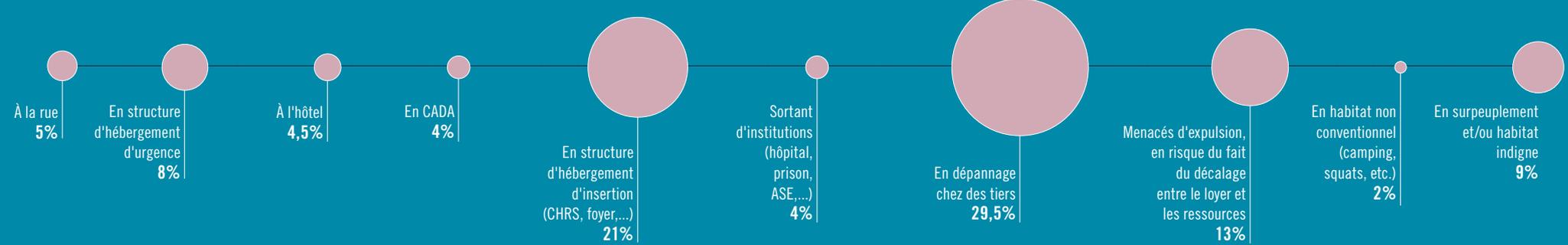
## L'offre gérée



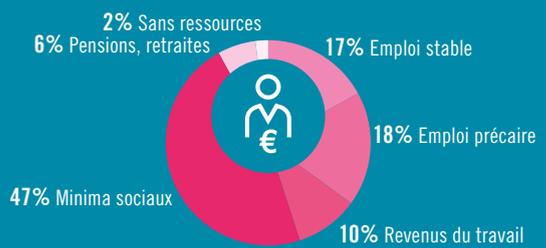
## Couverture territoriale des 46 AIVS®



## Situation antérieure des personnes avant leur entrée dans le logement



## Situation vis-à-vis de l'emploi



**3300** Plus de 3 300 ménages relogés en 2018

La Gestion locative adaptée et l'accompagnement social proposés par les AIVS® favorisent une insertion durable des personnes. Ainsi, lorsque les personnes quittent le parc géré par les AIVS®, **81%** d'entre elles demeurent ou accèdent au statut de locataire de droit commun.

## Situation familiale

